



COMPTE RENDU DU BUREAU DU 14 NOVEMBRE 2024

POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à 12h00, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 05 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du PETR à Albi, sous la présidence de J-Luc ESPITALIER

Membres en exercice : 13

Membres présents : 10

J-Marc BALARAN, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, J-Luc ESPITALIER, Sylvie GRAVIER, Christian PUECH, Myriam VIGROUX

Membre présent en visio : 1

Didier SOMEN

Membres excusés : 2

Guy GAVALDA, Marie-Claude ROLLAND

Autres personnes présentes sans voix délibérative : 3

Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Michel REYNES,

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Ci-joint :

- Document de présentation Bureau
- Fiche mission bâtiment

Points à l'ordre du jour :

1	POINT SUR LA MISSION « BATIMENT » - ETAT DES ACCOMPAGNEMENTS	2
2	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)	2
3	PRESENTATION DU DISPOSITIF « COURS D'ECOLE EN TRANSITION » EN PARTENARIAT AVEC LE CAUE.....	3
4	POINT SUR LES PACTES TERRITORIAUX	3
5	PREPARATION BUDGET 2025	4
5.1	BILAN PROVISoire ACTIVITE 2024.....	4
5.2	BUDGET 2025	5
6	PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE SANTE.....	6
7	INFORMATIONS DIVERSES	7

En qualité de Président, Jean-Luc Espitalier ouvre la séance à 12h00 et introduit l'ordre du jour. Monsieur Bernard BOUVIER est désigné secrétaire de séance.

1 Point sur la mission « Bâtiment »- Etat des accompagnements



François présente un bilan de ses activités et accompagnements sur la mission bâtiment. Cette mission doit permettre aux élus d'être accompagnés dans leur projet de rénovation de bâtiments publics et également de dimensionnement d'un dispositif de récupération d'eau de pluie. Ce bilan fait état de 55 interventions réparties sur l'ensemble du territoire. Les thèmes sont essentiellement liés à la rénovation énergétique, à la gestion du parc ou pour des accompagnements plus généraux. L'accompagnement à la

récupération en eau de pluie a été mise en œuvre sur 10 collectivités.

Au-delà de ce bilan quantitatif, il est fait état des difficultés à faire aboutir les projets faute de moyens financiers. L'ambition en termes de rénovation énergétique est souvent limitée et prend peu en considération des objectifs de confort d'été afin que le bâtiment soit mieux adapté aux pics de chaleur et canicules. L'optimisation des consommations et par conséquent une approche de type sobriété énergétique sont rares alors qu'ils permettraient d'importantes économies avec peu d'investissement.

Pour plus de précisions, se reporter à la présentation jointe au compte rendu.

Cette mission s'étale sur 2 ans jusqu'à février 2026 et bénéficie d'un soutien de l'état via le fonds vert (50%). Jean-Luc Espitalier rappelle que cette mission est gratuite pour les collectivités du PETR.

2 Projet Alimentaire Territorial (PAT)



Osanne informe les membres du bureau que la DRAAF nous a confirmé le renouvellement de notre labellisation de niveau 2 suite aux demandes de précisions nécessaire pour la candidature à l'appel à projet « soutien à la structuration des PAT de niveaux 2 »

Concernant cet appel à projet, la DRAAF nous a informé de l'attribution d'une enveloppe de 52 000 € pour mettre en œuvre le programme d'actions de notre candidature. Rappelons que notre demande était de plus de 199 000 €/3ans. Cette réponse

entraîne une nouvelle sélection d'actions qui pourront bénéficier d'une aide de la DRAAF. 9 actions, sur les 23 présentées, ont été retenues pour un financement sur 3 ans. Certaines ont nécessité quelques modifications afin de rentrer dans le budget attribué. Voici les actions retenues et le montant d'aide proposé :

Intitulé	Porteur	Dépenses	Subvention
Formation porte-à-porte transmissibilité	PETR	6 000 €	4 200 €
Programme d'animation la Casa	La Casa / 3CS	4 600 €	3 000 €
Malette pédagogique et ateliers de sensibilisation dans les écoles	CPIE	15 319,80 €	3 954,80 €
Goûtons nos campagnes	PETR	11 555 €	8 088,50 €
Ateliers cuisine auprès des publics en situation de précarité	CCMAV	3 852,34 €	2 696,64 €
Programme d'animation avec les associations d'aide alimentaires, co-financé « Mieux Manger pour Tous »	CIVAM Cordais	5 000 €	2 000 €
Essor maraîcher	PETR / CC	16 700 €	11 690 €
Accompagnement restauration collective	PETR	17 100 €	11 970 €
Valorisation des circuits-courts de proximité	3CS, 4C, CCMAV	7 500 €	5 250 €
TOTAL		87 627,14 €	52 849,94 €

Concernant l'intervention de l'essor maraîcher sur le territoire, le budget permet de soutenir 3 installations (avec un taux d'aide de 70%). Il est proposé que les 30% restant soit à la charge des communautés de communes des territoires concernés par l'installation (soit de l'ordre de 1 710 €/installation). Il est rappelé que ce soutien à l'essor maraîcher est mis en place pour des accompagnements d'installation ou des tests d'activité qui ont lieu sur notre territoire et non sur la commune de Brens. Ces accompagnements sont dits « en archipel ». L'activité est testée sur des parcelles mises à disposition par des agriculteurs, en maraîchage mais aussi en grandes cultures, élevage et viticulture.

Si d'autres projets d'installation se présentaient sur les territoires, une réflexion sera nécessaire entre collectivités pour faire le choix soit d'une prise en charge à 100% par la collectivité soit de réduire le taux initial pour permettre ces autres accompagnements.

Plusieurs élus expriment le souhait de connaître le nombre de porteurs de projets en cours d'accompagnement sur le territoire.

Concernant l'accompagnement des restaurants collectifs, il est proposé d'internaliser cet accompagnement et de se réserver des possibilités de prestations de partenaires pour renforcer les moyens pour des besoins précis.

Enfin concernant les différentes demandes de guide pour valoriser les producteurs locaux, la DRAAF souhaite que cette action soit conduite en collectif.

Plus de précisions dans la présentation jointe à ce compte rendu.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité le plan d'actions et de financement proposé par la DRAAF dans le cadre de l'appel à projet « soutien à la structuration des PAT de niveau 2 »

3 Présentation du dispositif « Cours d'école en transition » en partenariat avec le CAUE



Après un rappel des enjeux sur la renaturation des cours d'école, Emmanuelle présente le dispositif mis en place avec le CAUE pour permettre un accompagnement d'une 12aine de collectivités sur 2 ans.

Ce dispositif prévoit des temps collectifs ainsi qu'un accompagnement individuel pour définir le projet (*plus de précisions dans la présentation jointe*).

Une contribution forfaitaire de 1000 € / cour d'école sera demandée à la collectivité bénéficiaire. Des demandes de financements sont à l'étude notamment auprès de l'état avec le fonds vert.

Ce dispositif prévoit également des visites de site ouvertes à tous dont la première est programmée le 11/12 sur Albi. Début 2025, une autre rencontre sera proposée sur Curvalle et Saliès.

Il est précisé que cet accompagnement n'est possible que pour des cours d'école en fonctionnement et non pour des cours d'écoles anciennes, qui par ailleurs, auraient également des besoins d'accompagnement pour définir un projet.

Il est également précisé que les enjeux environnementaux (biodiversité, eau...) sont importants dans ces projets mais les questions de la mixité et des usages pluriels le sont tout autant, sinon plus !

4 Point sur les Pactes Territoriaux

Il est rappelé que dans le cadre des pactes territoriaux, le pôle territorial a organisé deux rencontres :

- l'une avec le département le 05/11
- l'autre avec l'ADIL le 13/11 (en présence des agents des collectivités en charge de ce dossier)

Le département nous a informé de son souhait de ne plus porter la mission d'informations et de conseils « habitat » comme cela nous avait été présenté lors d'une précédente rencontre. Cette mission sera confiée à l'ADIL qui se dotera d'une compétence technique par le recrutement d'un conseiller.

La rencontre avec Hélène Roque, directrice de l'ADIL, a permis d'établir une proposition de convention à intégrer aux pactes territoriaux. Elle précise les missions portées par l'ADIL. Le recrutement d'un conseiller technique a été évoqué. Il assurera pour l'ensemble des habitants tarnais une mission de conseil, d'information et d'orientation pour les collectivités qui ont un pacte territorial. Ce conseiller pourra également tenir des permanences spécifiques aux territoires pactes territoriaux, contrairement aux autres collectivités ! La convention prévoit une participation financière de 0,30 €/habitants. Elle pourra être valorisée dans les dépenses du pacte et permettra de bénéficier d'une aide de 50%. Ainsi la participation demandée ne sera pas plus élevée que ce que les communautés de communes versent actuellement à l'ADIL via leur adhésion (0,15€/habitant)

Jean-Luc Espitalier demande de s'assurer que les missions confiées à l'ADIL via cette convention, prévoient bien un renvoi des contacts aux collectivités signataires d'un pacte territorial. Même si l'effort financier demandé aux collectivités est compensé par les aides ANAH, Le montage questionne car la participation du département à l'ADIL n'est sensée satisfaire que les besoins non couverts par des pactes territoriaux, soient, entre autres, des territoires d'agglomération !!!

Il est évoqué la nécessité de mutualiser des moyens entre collectivités, notamment via le PETR, pour mettre en place des actions collectives de sensibilisation des habitants et des professionnels (exemple : nuits de la thermographie...)

5 Préparation Budget 2025

5.1 Bilan provisoire activité 2024

Les résultats provisoires de l'activité 2024 sont présentés aux élus.

L'exercice se clôturerait par un déficit de près de - 102 000 €. Ce déficit s'explique notamment par :

- Le reversement des aides de la DRAAF perçues en 2022 et 2023 au profit de partenaires du PAT qui ont attendu le solde de leur opération (soit 2024) pour demander ces aides financières. Aides reversées en 2024 : 44 482 €

Aide DRAAF / PAT

	2022	2023	2024
Reliquats sur le compte du PETR	0 €	75 548 €	43 566 €
Aides perçues	120 883 €	46 494 €	18 597 €
Aides reversées aux partenaires	40 966 €	71 486 €	44 482 €
Aides actions PETR	4 369 €	6 990 €	17 679 €
SOLDE	75 548 €	43 566 €	0 €

- Des recettes prévisionnelles dans le cadre de Leader budgétées en 2024 et qui ne pourront pas être perçues cette année, ni rattachées car les premières conventions d'attribution Leader sont espérées pour mars – avril 2025

	Prévisionnel 2024	Réel 2024 mais à percevoir en 2025
LEADER Animation du programme LEADER 2023-2027 (année 2023 + 2024)	53 290 €	44 556 €
LEADER 2023-2027 Chargé de mission transition écologique & énergétique / Emergence FDT	31 718 €	28 009 €
LEADER 2023-2027 Outil pilotage politiques publiques (QPilote)	- €	2 608 €
LEADER Actions spécifiques (TEPOS, Intervenants...)	- €	5 483 €
	85 008 €	75 173 €

Sans ces décalages, l'activité du PETR pour 2024 présenterait potentiellement un excédent de fonctionnement de l'ordre de 17 668 €, qui peut s'expliquer par :

- Une période sans chargée de mission PAT suite au départ d'Anaïs
- La non réalisation de certaines actions suite aux délais Leader.

(Plus de précision dans la présentation jointe)

Didier SOMEN demande de distinguer les dépenses de fonctionnement courant et les dépenses liées aux actions spécifiques portées par le PETR. Cette distinction sera portée lors du DOB prévu à l'occasion du prochain conseil syndical.

5.2 Budget 2025

Il est proposé pour 2025 un effectif similaire à 2024 avec la reconduction du poste d'Antoine Boutonne pour un contrat CDD de 3ans et la poursuite de la mission bâtiment jusqu'à son terme prévu en février 2026.

Concernant les recettes, le département du Tarn a annoncé l'arrêt de son soutien à l'ingénierie des PETR suites aux difficultés financières qu'il rencontre. Cette aide était de 33 300 € !

Des doutes sont également exprimés sur l'aide de la Région qui soutient à hauteur de 63 000 € l'ingénierie du PETR en 2024. Une baisse significative avait déjà eu lieu en 2023.

Les premiers scénarios budgétaires se sont construits sur la base du maintien de la participation des collectivités à 3,9€/habitant

Sur la base de ces éléments, le budget 2025 de fonctionnement hors actions spécifiques s'établit avec un résultat qui présente un déficit de -50 539 €

Dépenses de fonctionnement hors actions spécifiques		Recettes de fonctionnement hors actions spécifiques	
Libellé	2025	Libellé	2025
Charges à caractère général	71 200 €	Produits des services	10 000 €
Charges de personnel	379 199 €	Dotations et participations	421 860 €
Autres charges de gestion courante	27 000 €	Autres produits	
Dotation aux amortissements	5 000 €	Atténuation de charges	
Charges financières et exceptionnelles		Produits rattachés	
Charges rattachées		Autres produits de gestion courante	
Total Dépenses de Fonctionnement	482 399 €	Total Recettes de Fonctionnement	431 860 €
Résultat : - 50 539 €			

A noter que lors de la création de la mission bâtiment, il était prévu de mobiliser une partie des excédents précédents pour proposer cet accompagnement gratuit jusqu'à la fin du mandat.

Les actions spécifiques à programmer pour 2025 sont :

- la 5^{ème} édition du fonds coup de pouce pour 10 000 €
- plusieurs actions de sensibilisation et de communication sur le dispositif « récupération eaux de pluie » dont la réponse de l'agence de l'eau pour un financement à 50% est attendue pour début décembre 2024 (autofinancement à mobiliser : 2 100 €)
- De l'engagement des actions retenues par la DRAAF dans le cadre du PAT (autofinancement à mobiliser : 2 760 €)

Détails Opérations spécifiques 2023	Projet budget 2024	Recettes par financeurs						Auto financement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	EPCI	Autres	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pouce"	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Maintenance appli jeu famille (2280€)	ARRET	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dispositif de soutien des eaux de pluie	15 000 €	3 900 €	7 750 €	- €	- €	- €	1 250 €	2 100 €
Actions PAT 2025	14 767 €	- €	10 337 €	- €	- €	1 670 €	- €	2 760 €
TOTAL OPERATIONS 2024	40 267 €	3900 €	18 087 €			1 670 €	1 250 €	14 860 €
		24 907 €						

A NOTER : Il est proposé d'arrêter la maintenance de l'appli « légendes du Tarn » de moins en moins téléchargée et utilisée sur le territoire.

Avec l'engagement de ces actions, le budget prévisionnel affiche un déficit de -65 400 €

La question du maintien du fonds coup de pouce est posée compte tenu de ces éléments malgré l'intérêt et les effets bénéfiques constatées sur le territoire.

L'action de coopération Leader prévue avec les OT pour l'accompagnement des prestataires touristiques doit être questionnée dans son montage afin que le reste à charge ne soit pas supporté par le PETR mais par les OT ou collectivités associées.

Malgré tout, il est proposé de construire ce budget 2025 sur ces bases. Didier SOMEN évoque les possibles revirements de situations des annonces du département car des assouplissements seront certainement actés avec les débats en cours sur la loi des finances 2025. Jean-Luc Espitalier, Didier SOMEN évoquent les excédents de ces dernières années qui permettent de ne pas trop s'inquiéter sur le maintien de l'ingénierie du PETR. Cependant des choix seront certainement à faire lors de l'installation des nouvelles équipes suite aux prochaines élections. La question du maintien ou non du fonds coup de pouce sera abordé lors de la rencontre entre présidents et DGS. Il est demandé que des projections financières soient réalisées sur une durée plus longue pour cette rencontre.

Enfin plusieurs élus (S Cals, B Bouvier, JL Cantaloube, JL Espitalier ...) expriment l'importance de l'ingénierie du PETR et de la nécessité de maintenir cet accompagnement pour les projets.

Concernant les investissements envisagés en 2025, il s'agit de renouveler certains postes informatiques pour passer notamment d'anciens postes fixes à des postes portables, ce qui facilitera le télétravail de certains agents qui mobilisent leur ordinateur personnel.

6 Participation complémentaire Santé

Il est rappelé qu'une participation financière devra être actée conformément aux nouvelles obligations des collectivités locales. Montant minimum : 15€/agent

Le PETR a validé sa participation aux procédures de mise en concurrence lancées par le CDG81

A cette occasion, il a été rappelé que le PETR participe à la prévoyance à hauteur maximale de 80 €/agent. Cette participation devra être rediscutée à l'occasion d'un prochain conseil syndical.

7 Informations diverses

Il est rappelé les invitations en cours pour la soirée des 20 ans

Il est rappelé l'enquête en cours pour les missions du PETR

Le prochain Conseil Syndical est fixé au 11/12 à 18h00 dans les locaux de la CC Centre Tarn.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

Le Président,
Jean-Luc ESPITALIER